

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202403/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 16/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS** : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LBOUC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES**

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. PRE Julien qui donne pouvoir à M. GANDON, Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC, M. LEFFRAY

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE A SOLIHA (7500€) SUR 5 ANS**

La subvention d'équipement versée à SOLIHA en 2022 (7 500 €) pour la réhabilitation du logement du 8bis rue de Sablé, conformément à la délibération du 16 février 2021, doit faire l'objet d'un amortissement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir cette subvention sur une durée de 5 ans, soit 1 500€ par an.

Cet amortissement fera l'objet d'une inscription :

- En dépense de fonctionnement, au compte 681 (dotations aux amortissements, dépréciations et provisions)
- En recette d'investissement, au compte 280422 (bâtiment et installations).

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

